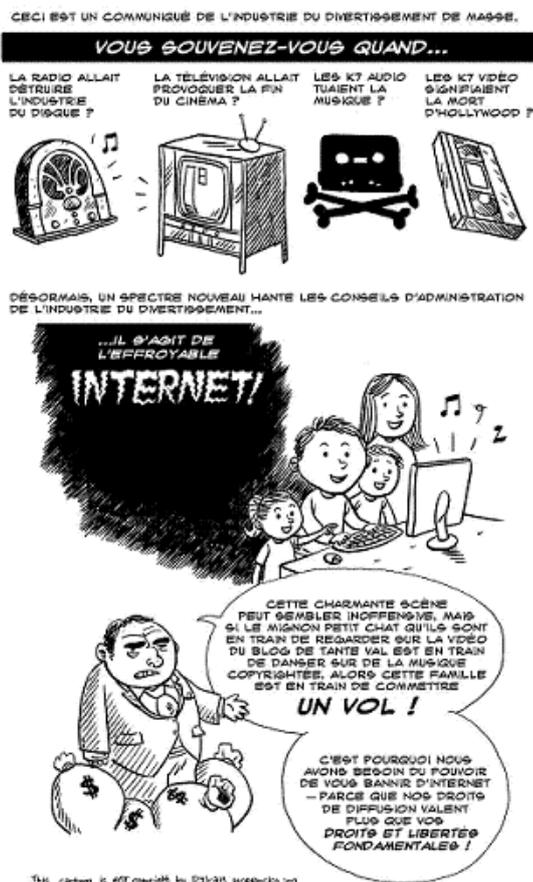


Sarkozy veut contrôler internet - Hadopi : l'industrie culturelle contre les droits élémentaires des citoyens

Par le Mouvement politique d'éducation populaire (M'PEP) Le 13 mars 2009.



Adopté en moins de 24 heures au Sénat le 30 octobre 2008, le projet de loi Création et Internet (dit « Hadopi ») soutenu par Christine Albanel, ministre de la Culture, divise actuellement les députés notamment au sein de la majorité. Ce projet de loi propose la création d'une instance « indépendante » qui aura pour fonction de mettre en œuvre une « réponse graduée » face aux téléchargements illégaux. Pour accéder à l'analyse complète du projet de loi par le M'PEP, allez voir le dossier <http://www.m-pep.org/spip.php?article1015>.

Ce n'est pourtant pas faute d'efforts fournis par la ministre et ses services, lesquels sont allés jusqu'à spammer les députés pour les convaincre et contrecarrer ainsi les « bombardements » de mails anti-Hadopi envoyés par la Quadrature du net (<http://www.laquadrature.net/>), collectif qui milite contre le texte. Les artistes proches du pouvoir sont aussi appelés à la rescousse pour venir défendre le texte. Il faut dire que le débat n'est que peu relayé par la presse écrite et audiovisuelle. Il se déroule en effet en grande partie sur le net et est surtout porté par quelques sites d'infos web, par exemple: Numerama: <http://www.numerama.com/> et PCImpact: <http://www.pcinpact.com/>.

Le débat se déroule également sur des blogs et autres sites communautaires. Une résistance dématérialisée et désorganisée qui a fait dire à la ministre qu'elle n'était pas l'objet d'électeurs mais de quelques lobbyistes excités. Sur les bancs de l'assemblée le texte divise à droite comme à gauche. D'autres, de gauche à droite, se retrouvent pour défendre, à travers ce texte, une certaine idée de la culture et de la création.

Qui pille qui ?

Pour Jean-François Copé, président du groupe UMP, « le pillage par Internet est un fléau qui fait mourir la création française ». De même que Jack Lang appelle le Parti socialiste et notamment Martine Aubry « à être attentif à la préservation d'une vie culturelle riche, autonome et intense ».

On peut se demander en quoi l'industrie culturelle aujourd'hui tenue par une poignée de grandes multinationales (dont le texte défend les intérêts), est source de « d'une vie culturelle riche, autonome et intense » ! Surtout lorsque l'on sait que seulement 5% des artistes vivent de la vente de leurs disques... Quant au « pillage par les internautes », M. Copé devrait se pencher sur la façon dont cette même industrie a pillé et pille encore les cultures populaires pour en faire des biens de consommation dont elles tirent de juteux profits. Car faut-il le rappeler, l'industrie culturelle n'est en rien source de création et de diversité, bien au contraire. La création et la diversité sont en effet les fruits de la multiplicité des échanges libres entre populations... exactement l'inverse que ce tente d'imposer ce texte ! Soyons sérieux, qui pille qui dans cette histoire ? Au final, Internet n'est qu'un juste retour des choses : une occasion pour le peuple de se réapproprier les moyens de production et d'échange de sa propre culture !

Restreindre les espaces de liberté

Mais les opposants au texte se comptent aussi des deux côtés de l'hémicycle et si pour certains l'inquiétude est surtout celle du coût engendré pour les fournisseurs d'accès (entre 60 et 70 millions d'euros selon le Conseil Général des Technologies de l'Information), que d'autres craignent « d'aggraver la fracture avec les jeunes », certains députés se montrent très lucide sur le sujet. Ainsi le député Nicolas Dupont-Aignan dénonce « l'instauration pure et simple du Big Brother de G. Orwell » et Corinne Lepage un projet de loi « ne visant rien d'autre qu'à restreindre l'immense espace de liberté qu'est Internet. En effet, la loi va conduire à faire évoluer un réseau neutre et universel vers une forme d'intranet avec une offre opérateur/producteur, en opposition avec la liberté ». La gauche quant à elle dénonce surtout « des solutions inutiles, inefficaces et répressives » (bureau national du PS), « une atteinte aux libertés publiques et individuelles (Christian Paul, porte parole du PS sur le projet de loi), et une « hypocrisie totale » (PCF).

Mais l'argument le plus important est sans doute la faille juridique soulevée par l'association de consommateurs « Que Choisir » qui vient en effet de faire constater par huissier qu'il était facile d'usurper une adresse IP de connexion Internet. Comment alors prouver la culpabilité d'un internaute soupçonné de « piratage » ? Et Lorsque l'on sait par exemple que dans une famille la connexion est utilisée par plusieurs personnes, couper la connexion reviendrait à punir tous les membres de la famille... A la question « l'accès à la communication ainsi qu'à la connaissance peuvent-ils être remis en question par des « ayants-droits » de l'industrie audio-visuelle ? La ministre de la Culture a clairement répondu oui. Comment, encore une fois, ne pas voir à travers cette affirmation un gouvernement à la botte des intérêts capitalistes, prêt à bafouer les droits élémentaires des citoyens ? Comment ne pas voir l'urgence, comme le propose le M'PEP de faire de ces droits des droits réellement opposables ?